



ARRETE
portant désignation des membres du jury d'examen

*1er semestre et 2ème semestre
1ère session et 2ème session
Master
2ème année*
MÉTHODES INFORMATIQUES APPLIQUÉES A LA GESTION DES ENTREPRISES (MIAGE)
parcours Innovative Information Systems (2IS)

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L.613-1, L.613-4 sur la composition des jurys et L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys ;
Vu le décret n° 2022-1556 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;

ARRETE :

Article 1^{er}

Sont nommés pour l'année universitaire 2024-2025, membres du jury d'examen (1er semestre et 2ème semestre) de 1ère session et 2ème session

Master

2ème année

MÉTHODES INFORMATIQUES APPLIQUÉES A LA GESTION DES ENTREPRISES (MIAGE)
parcours Innovative Information Systems (2IS)

- ALIGON Julien - Maitre de Conférence
- GRANDI Umberto - Professeur des universités
- HANACHI Chihab- Professeur des universités
- MARSAN Laurent - Enseignant contractuel

Article 2

Le jury sera présidé par :

HANACHI Chihab- Professeur des universités

Article 3

Les membres du jury peuvent être assistés lors des délibérations de tout membre de l'équipe pédagogique ayant participé aux enseignements.

Article 4

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 05/11/2024

Hugues KENFACK
Président



UNIVERSITÉ TOULOUSE CAPITOLE

2 rue du Doyen-Gabriel-Marty – 31042 Toulouse cedex 9 - France
Tél. : +33 (0)5 61 63 35 00



ARRETE
portant désignation des membres du jury d'examen

*1er semestre et 2ème semestre
1ère session et 2ème session
Master
2ème année*
MÉTHODES INFORMATIQUES APPLIQUÉES A LA GESTION DES ENTREPRISES (MIAGE)
parcours Ingénierie, Données et Apprentissage (IDA)

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L.613-1, L.613-4 sur la composition des jurys et L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys ;
Vu le décret n° 2022-1556 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;

ARRETE :

Article 1^{er}

Sont nommés pour l'année universitaire 2024-2025, membres du jury d'examen (1er semestre et 2ème semestre) de 1ère session et 2ème session

Master
2ème année
MÉTHODES INFORMATIQUES APPLIQUÉES A LA GESTION DES ENTREPRISES (MIAGE)
parcours Ingénierie, Données et Apprentissage (IDA)

- BERRO Alain - Maître de conférences
- CUSSAT-BLANC Sylvain - Professeur des Universités
- RAVAT Franck - Professeur des Universités
- SONG Jiefu - Maitre de Conférence

Article 2

Le jury sera présidé par :
RAVAT Franck - Professeur des Universités

Article 3

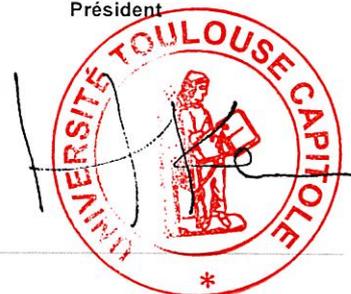
Les membres du jury peuvent être assistés lors des délibérations de tout membre de l'équipe pédagogique ayant participé aux enseignements.

Article 4

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 05/11/2024

Hugues KENFACK
Président





ARRETE
portant désignation des membres du jury d'examen

*1er semestre et 2ème semestre
1ère session et 2ème session
Master
2ème année*
MÉTHODES INFORMATIQUES APPLIQUÉES A LA GESTION DES ENTREPRISES (MIAGE)
parcours Ingénierie des Processus métiers (IPM)

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L.613-1, L.613-4 sur la composition des jurys et L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys ;

Vu le décret n° 2022-1556 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;

ARRETE :

Article 1^{er}

Sont nommés pour l'année universitaire 2024-2025, membres du jury d'examen (1er semestre et 2ème semestre) de 1ère session et 2ème session

Master
2ème année
MÉTHODES INFORMATIQUES APPLIQUÉES A LA GESTION DES ENTREPRISES (MIAGE)
parcours Ingénierie des Processus métiers (IPM)

- ANDONOFF Eric - Maître de conférences
- NAVARRE David - Maître de conférences
- SONG Jiefu - Maitre de Conférence
- VERSTAEVEL Nicolas - Maitre de Conférence

Article 2

Le jury sera présidé par :

ANDONOFF Eric - Maître de conférences

Article 3

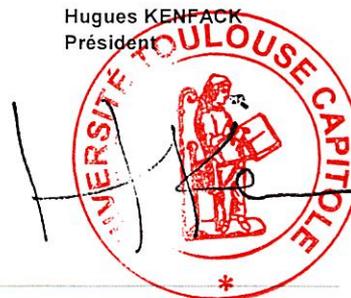
Les membres du jury peuvent être assistés lors des délibérations de tout membre de l'équipe pédagogique ayant participé aux enseignements.

Article 4

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 05/11/2024

Hugues KENFACK
Président





ARRETE
portant désignation des membres du jury d'examen

*1er semestre et 2ème semestre
1ère session et 2ème session
Master
2ème année*
MÉTHODES INFORMATIQUES APPLIQUÉES A LA GESTION DES ENTREPRISES (MIAGE)
parcours Ingénierie des systèmes d'information et d'aide à la décision (ISIAD)

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L.613-1, L.613-4 sur la composition des jurys et L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys ;
Vu le décret n° 2022-1556 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;

ARRETE :

Article 1^{er}

Sont nommés pour l'année universitaire 2024-2025, membres du jury d'examen (1er semestre et 2ème semestre) de 1ère session et 2ème session

**Master
2ème année**

MÉTHODES INFORMATIQUES APPLIQUÉES A LA GESTION DES ENTREPRISES (MIAGE)
parcours Ingénierie des systèmes d'information et d'aide à la décision (ISIAD)

- ALIGON Julien - Maitre de Conférence
- NAVARRE David - Maître de conférences
- RAVAT Franck - Professeur des Universités
- THEVENIN Jean-Marc - Maître de Conférences

Article 2

Le jury sera présidé par :
ALIGON Julien - Maitre de Conférence

Article 3

Les membres du jury peuvent être assistés lors des délibérations de tout membre de l'équipe pédagogique ayant participé aux enseignements.

Article 4

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 05/11/2024

Hugues KENRACK
Président

